

Questions fréquentes du Grand Concours de Photo de Thaïlande
« La Thaïlande à travers votre objectif »
Thailand Through The Lens

Q : Quelle est la date limite d'entrée de la première étape du concours ?

R : Le mardi 15 juin 2010 inclus.

Q : Y a-t-il une extension pour les résidents à l'étranger ?

R : Non, le concours n'est destiné que pour les résidents en France Métropolitaine et en Belgique.

Q : Quand est-ce que le résultat sera annoncé ?

R : Tous les participants ayant été sélectionnés, seront contactés par notre équipe le 18 juin 2010 au plus tard. Si vous n'avez pas été contacté à cette date, cela signifie que vous ne faites pas partie des finalistes. La liste des lauréats sera publiée sur notre site internet.

Q : Doit-on posséder une camera et des équipements professionnels pour être éligible au concours ?

R : Les deux gagnants en France, et un gagnant en Belgique de la première partie de la compétition devront prendre des photos uniquement avec un appareil numérique de 6 millions pixels minimum et un trépied.

Q : Combien de photos faut-il pour la première étape du concours ?

R : Il faut quatre photos numériques de bonne résolution (6 millions de pixels minimum) montrant les différents aspects et les valeurs de la Thaïlande avec une courte description pour chaque photo. Voir les Conditions de participation pour plus d'informations.

Q : Où doivent être envoyées les quatre photos numériques et leurs descriptions ainsi que le formulaire d'inscription dûment rempli ?

R : Par e-mail : tatfr@wanadoo.fr

ou en CD-ROM à l'adresse ci-dessous :

Office National du Tourisme de Thaïlande

Concours de Photo : « La Thaïlande à travers votre objectif »

90, avenue des Champs-Élysées

75008 PARIS

Q : Quelles sont les formalités d'inscription au concours ?

R : Il suffit de fournir quatre photographies numérique avec une courte description pour chaque photo telles que décrites dans les conditions de participation, accompagnées du formulaire d'inscription dûment rempli, signé et daté par le participant. **Télécharger le formulaire d'inscription.**

Pour les personnes envoyant leurs photos par e-mail, veuillez également fournir les informations ci-dessus mentionnées.

Q : Peut-on envoyer une photo supplémentaire, d'un même sujet mais d'un angle différent?

R : Non. Vous devez envoyer seulement quatre photos numériques représentant quatre sujets différents avec un point de vue unique.

Q : Les photographies participant au concours peuvent elles être utilisées pour d'autres compétitions ?

R : Oui, si les images vous appartiennent. Cependant, si vous êtes sélectionné(e) pour partir en Thaïlande toutes les photos prises durant le séjour ne pourront être utilisées ailleurs et ce jusqu'à la fin du concours.

Q : Pourrais-je récupérer mes propres photos à la fin du concours ?

R : Les photographies participant au premier concours, envoyées par courrier ou par e-mail, sont et resteront à votre entière propriété. Les finalistes choisis pour partir en Thaïlande s'engagent à octroyer tout les droits de reproduction et de propriété des photos prises en Thaïlande durant le concours, à l'Office National du Tourisme de Thaïlande (TAT) et ce pour une durée indéterminée.

Q : Toutes les photographies peuvent elles être acceptées ?

R : Les photographies retouchées, copiant un sujet déjà photographié de façon identique, faisant appel à un montage visuel ou prises à la suite de manipulations quelconque et contrevenant au conditions générales de participations ne sont pas autorisées. Les organisateurs ne sont pas autorisés à se prononcer, de donner des conseils ou leurs avis aux compétiteurs, pendant le déroulement du concours.

Q : Quelles sont les marges de manœuvres autorisées pour la prises des photographies ?

R : Notre but est que vous réalisiez une représentation qui reste le plus fidèle possible du paysage, d'un événement ou d'un tableau de la vie quotidienne photographiés. Par conséquent, l'usage des outils numériques est seulement accepté selon certains paramètres tels que logiciel de nettoyage photographiques, jeu de couleurs de perspectives, de saturations et de contrastes et si seulement ce type d'effets est compatible avec les techniques de traitements traditionnels.

Q : Peut-on envoyer des photos scannées ?

R : Non

Q : Peut-on recadrer les photos ?

R : Oui, si cela ajoute un intérêt et une valeur ajouté au sujet photographié.

Q : Les photos envoyées pour participer au concours doivent-elles répondre à certains critères ?

R : Oui. Les photos doivent impérativement être prises dans un délai de cinq ans avant la date de clôture le 15 juin 2010.

Q : Peut-on envoyer les photos numériques en noir et blanc ?

R : Nous autorisons les photographes amateurs à s'exprimer comme ils le souhaitent donc nous avons inclus le noir et blanc.

Pour d'autres questions concernant le concours, contactez-nous au 01 53 53 47 00 ou par e-mail tatfr@wanadoo.fr avec « Concours de photo » en tant qu'objet.

Pour mieux découvrir la Thaïlande avant de partir, visitez notre site internet <http://www.tourismethaifr.com/>

Abonnez-vous à notre newsletter gratuitement en vous abonnissant sur <http://www.tourismethaifr.com/e-newsletter.tpl>